

Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF)

FAO – Sous-Comité de la gestion des pêches : Première session

Point 5 de l'ordre du jour : Des pêches résilientes face au changement climatique

Déclaration

Le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) accueille favorablement ce document relatif à la résilience des pêches face au changement climatique et l'attention ainsi portée à la réduction de la vulnérabilité des pêcheries artisanales à travers des interventions d'adaptation, d'atténuation et financières telles que l'amélioration de la sécurité maritime des bateaux de pêche artisanale, l'exploration des possibilités d'énergie renouvelable et d'accès au financement climatique pour les petits producteurs d'aliments aquatiques. Ces interventions peuvent potentiellement contribuer à une transition juste.

L'ICSF salue également les efforts de la FAO pour fournir des orientations sur le renforcement de la résilience face au changement climatique et aux risques de catastrophe pour la pêche artisanale, en accordant une attention particulière à une démarche fondée sur les droits humains.

L'ICSF encourage la FAO à intégrer ces efforts dans les mesures d'adaptation et de résilience basées sur les océans et à reconnaître que l'adaptation peut contribuer à atténuer les impacts et les pertes, comme le souligne le Premier bilan mondial de la CCNUCC.

Concernant l'adaptation, la FAO peut aider l'initiative *Avertissements précoces pour tous* des Nations Unies qui vise à protéger tout le monde, y compris les communautés de pêcheurs dans les zones reculées, grâce à une couverture universelle de systèmes de mise en garde rapide contre des conditions météorologiques extrêmes et le changement climatique d'ici à 2027.

La FAO peut également, dans des systèmes d'alerte précoce et des programmes de protection sociale réactive, étendre son engagement à toutes les communautés de pêcheurs côtiers qui ont besoin d'une aide urgente, et aussi intégrer les communautés de pêcheurs dans les mesures de protection sociale adaptative. À cet égard, l'ICSF soutient

l'intervention faite par l'Indonésie. Ces mesures de protection sociale devraient inclure des moyens de subsistance alternatifs et bénéficier aux hommes et aux femmes tout au long de la chaîne de valeur.

L'ICSF se félicite de la déclaration de l'Inde sur la réduction de l'empreinte carbone en faveur de pêcheries résilientes au changement climatique dans les pêches de capture maritimes, et sur le rôle des algues et des mangroves dans la séquestration du carbone. Dans ce contexte, l'ICSF soutient l'appel à générer des ressources financières en faveur de mesures de gestion pour résister aux aléas climatiques (en gardant à l'esprit l'avertissement des États-Unis selon lequel ce qui fonctionne pour la pêche industrielle peut ne pas bien fonctionner pour la petite pêche) et à passer d'une perspective à court terme à une perspective à long terme en matière de gestion des pêches tout en intégrant la problématique du changement climatique.

L'ICSF soutient les interventions de plusieurs délégations, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en faveur de la culture et des connaissances autochtones et locales. Dans le cadre de la gestion des connaissances, suite aux impacts du changement climatique qui redessinent les zones de pêche maritimes et intérieures et les littoraux, qui redistribuent les ressources loin des zones traditionnelles, la FAO pourrait, après avoir documenté des cas graves, examiner comment les connaissances autochtones et traditionnelles peuvent encore rester utiles à la gestion des pêches en l'aidant à s'adapter aux nouvelles réalités.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, toute aide financière visant à s'adapter aux effets avérés du changement climatique doit être traitée comme une subvention à la pêche ne donnant pas lieu à une action, en contribuant à améliorer la résilience et le bien-être des communautés de pêcheurs.

Merci M. le Président